

S.P. 86.749/A., le 11 JUIN 1957.-

2/15° R.T.S.-
SERVICE DU MAJOR-
N° 799/M.

*Demande de Rapatriement
adressée par Maire le 20 Mai 1957*

Le Capitaine V A S S E L E T, Major
du 2/15° R.T.S.-
S.P. 86.749/A.- A.F.N.-

à

Monsieur L O T O D E, Antoine.
Rue Kerdavid - Fluvignier-
Morbihan.-

Monsieur,

Comme suite à une lettre adressée au Commandant de Compagnie de votre Fils, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le rapatriement des Corps des Militaires décédés en Afrique du Nord est du ressort du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre.

Pour obtenir le rapatriement du Corps de votre Fils vous devez en faire la demande au service des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre du Département du Morbihan par l'intermédiaire du Maire de Fluvignier. Le dossier de rapatriement sera constitué par ce Service.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.-

